MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Libert
Égalité

comment demander en ligne sa voie d'orientation après la 3^e?

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

De quoi ai-je besoin?

de mon compte unique EduConnect ou de mon compte France Connect Mon adresse de messagede

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 18/01/2021 **AU** 12/03/2021

0

Avant le conseil de classe du 2° trimestre / 1° semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect : https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts



Je saisis **mon intention d'orientation**: 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.



Après le conseil de classe du 2° trimestre / 1° semestre Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 03/05/2021 AU 29/05/2021



Avant le conseil de classe du 3° trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis mon choix d'orientation.

Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3°), je fais les demandes de formation

En parallele, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3º), je fais les demandes de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.



Après le conseil de classe du 3° trimestre / 2° semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription



De fin unit à début builler

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/orientation3e